

## Comment gérer les dépassements de temps de trajet domicile-lieu de travail ?

Le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail n'est pas considéré comme du temps de travail effectif.

Cependant, à l'occasion d'un déplacement professionnel, le temps de trajet peut dépasser le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail. Ce dépassement peut donner lieu à une contrepartie sous forme de repos ou sous forme financière.

Dans oHRis, vous avez la possibilité de mettre en place une déduction automatique du temps de trajet habituel afin que le dépassement soit automatiquement calculé.

Le **prérequis à la mise en place de ce mécanisme** est de paramétrer un temps de trajet dans la fiche de chaque collaborateur : [Comment paramétrer le temps de trajet domicile/travail d'un utilisateur ?](#)

Il faut ensuite **créer 2 natures d'heures**.

- [Pour déclarer le temps de trajet](#)
- [Pour déduire automatiquement le temps de trajet habituel](#)

La 1ère nature d'heures à créer va permettre au collaborateur de **déclarer son temps de trajet** vers son lieu de déplacement :

- Général
- Nature d'heures**
- Anomalies

## Temps de trajet

- Général**
- Règles d'utilisation

Type \*

Heure de début + heure de fin

Libellé \*

Temps de trajet

Description

Nature d'heures permettant de déclarer les temps de trajet

Tags

x Affiché x

Icône

Workflow \*

Manuel

Commentaire \*

Obligatoire

Chevauchement sur 2 jours \*

interdit

 Enregistrer

La 2nde nature d'heures à créer permettra de **déduire automatiquement le temps de trajet habituel** :

Général

**Nature d'heures**

Anomalies

### Bonus/malus associé à un événement

Type \*

Bonus/malus associé à un événement

Libellé \*

Ecrêtage temps de trajet

Description

Déclaration du temps de trajet par le collaborateur

Tags

x Affiché x

Icône

 x

Workflow \*

Hérité/automatique

Dépendances \*

x Temps de trajet x

Valeur

1

Associé à \*

Temps de trajet Domicile Travail

Presence de pointages virtuels

Aucun effet

Mode de gestion \*

Plusieurs fois par jour

**Enregistrer**

Exemple :

- 1h00 de temps de trajet matin et 1h00 de temps de trajet après-midi déclarées par le collaborateur

- 9h de réunion client
- la déduction de 1 heure car le temps de trajet habituel domicile-lieu de travail est de 30 minutes pour ce collaborateur
- l'écrêtage de 1 heure pour la pause déjeuner

	Juillet	Heures
	lun. 8	1h00 9h00 1h00 🚗 -1h00 ⌚ -1h00
	mar. 9	

Ici, le collaborateur dispose d'une nature d'heures dédiée au temps de trajet. Cela permet :

- au manager ou à l'équipe RH de contrôler ce temps de trajet dans le détail, et de pouvoir réaliser un reporting régulier de ses temps de trajet,
- de collecter et de cumuler ces heures afin que le collaborateur puisse les récupérer ou se les faire rémunérer.

Notez qu'il est également possible que le collaborateur réalise une seule et unique déclaration de réunion/déplacement incluant son temps de trajet. Cependant il ne sera pas possible d'isoler ses heures de déplacement pour y appliquer un traitement particulier.

From: <https://manuel.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link: [https://manuel.ohris.info/doku.php/param\\_temps:deduction\\_temps\\_de\\_trajet](https://manuel.ohris.info/doku.php/param_temps:deduction_temps_de_trajet)

Last update: **2024/07/05 11:50**

